



Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées

Mont de Marsan, le 15 MARS 2024

CONVOCA T I O N

Objet : Conseil Communautaire du 28 mars 2024.

Madame, Monsieur,

La prochaine séance du Conseil Communautaire à laquelle vous êtes prié(e) de bien vouloir assister, aura lieu le :

**28 mars 2024 à 18h00,
Au siège de Mont de Marsan Agglomération
575 Avenue du Maréchal Foch
40 000 Mont de Marsan**

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de cette séance ainsi que les projets des délibérations s'y rapportant.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes plus sincères salutations.

**Charles DAYOT
Président,
Maire de Mont de Marsan**



En cas d'empêchement et de rédaction d'un pouvoir, veuillez transmettre celui-ci à l'adresse suivante: assemblees@montdemarsan-agglo.fr



*Direction des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique
Service des Assemblées*

ORDRE DU JOUR

Conseil Communautaire du 28 mars 2024

- 1. - Procès-verbal de la séance du 05 mars 2024.**
- 2. - Compte rendu des décisions du Président.**
- 3. - Information – Etat des indemnités des élus.**

I – Centre Intercommunal d'Action Sociale

- 4. Ligne de trésorerie pour le CIAS.**

II – Comptes administratifs 2023

- 5. Approbation des comptes de gestion 2023 du budget principal de Mont de Marsan Agglomération et ses budgets annexes.**
- 6. Approbation des comptes administratifs 2023 - Budget principal de Mont de Marsan Agglomération et de ses budgets annexes.**
- 7. Affectation des résultats du budget principal Mont de Marsan Agglomération et du budget annexe "GEMAPI".**

III – Budget primitif 2024

- 8. Présentation du budget primitif 2024.**
- 9. Fixation des taux de fiscalité 2024.**
- 10. Vote du budget principal et des budgets annexes.**
- 11. Dotation de Solidarité Communautaire 2024.**
- 12. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.**
- 13. Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Régie du Théâtre de Gascogne.**
- 14. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme et du Commerce de Mont de Marsan Agglomération (OTCA).**
- 15. Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2024.**

16. Modification des Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiements (CP).

IV – Cycle de l'eau

17. Virement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe "eaux pluviales - GEMAPI" – Exercice budgétaire 2024.

18. Financement de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations – Fixation du produit de la taxe GEMAPI.

19. Autorisation de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP) pour les interconnexions des communes de Bretagne de Marsan, Haut-Mauco, Benquet, Saint-Avit, Lucbardez-et-Bargues et Bostens et la gestion patrimoniale.

Questions diverses